

Ceci est un modèle de lettre pour être candidat au sociétariat de la Coopérative Carbone Paris-Métropole. Le candidat est libre de l'utiliser et de le modifier.

*Les candidatures sont à envoyer avant le 1er mai par mail à **planclimatdeparis@paris.fr**, avec comme objet : « Candidature au sociétariat - Coopérative Carbone Paris-Métropole ».*

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter directement : cecile.bordier@paris.fr et florent.doublet@metropolegrandparis.fr.

[Candidat]

Ville de Paris
Métropole du Grand Paris

A [____], le [____] 2022

Objet : Lettre de candidature pour l'accès au sociétariat de la Coopérative Carbone Paris-Métropole

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire part de la candidature de **Nom du candidat** à participer au développement de la Coopérative Carbone Paris-Métropole sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, en devenant sociétaire de celle-ci.

Nous sommes désireux d'accompagner cette Coopérative Carbone dans sa phase d'amorçage et dans son fonctionnement en apportant notre expertise à ce projet emblématique, qui s'insère parfaitement dans notre stratégie et auquel nous sommes convaincus de pouvoir apporter une réponse pertinente et performante.

1. Présentation de **Nom du candidat**

1.1. Identification du candidat (personne morale ou physique)

Dénomination

Siège social

Représentant légal (Nom, prénom, fonction, adresse électronique).

Éventuellement Personne contact :

Nom, prénom, fonction, adresse électronique, numéro de téléphone.

Conditions d'admission

Tout candidat au sociétariat doit respecter les conditions suivantes :

- le candidat doit être domicilié en France ;
- le candidat doit attester ne pas être sous sanction internationale (à titre personnel ou en tant qu'associé ou bénéficiaire effectif d'une personne morale) et ne pas résider dans un pays sous sanction internationale.

En outre, le candidat devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Présenter un lien avec le territoire parisien et/ou métropolitain ;
- Disposer d'une stratégie de décarbonation et d'une démarche RSE ;
- Avoir son secteur d'activité ne faisant pas partie de la liste d'exclusion (ci-après) ;
- Être en conformité avec les lois anti-corruption en vigueur.

Liste d'exclusion :

- a) Les activités de nature à produire ou investir dans de nouvelles installations de combustibles fossiles et fissiles ainsi que des hydrocarbures ;
- b) Les activités participant à la déforestation des forêts primaires ;
- c) Les activités économiques illégales (telle que toute activité de production, commerce ou autre activité qui serait illégale en vertu des lois ou des réglementations applicables à la Société du Portefeuille concernée ou au Fonds) ;
- d) La production ou la distribution ou le commerce d'armes ou de munitions de toute sorte ;
- e) La recherche, le développement ou à la mise en application d'activités liées à la modification génétique ou physique des organismes vivants, animal, végétal ou humain ;
- f) Les activités de géo-ingénierie liées à la séquestration technologique du carbone.

1.3. Présentation succincte des activités de **Nom de candidat** et de son éventuel lien avec d'autres sociétés (Groupe, filiale...)

Intégrez ici tout élément vous semblant pertinent pour présenter vos activités.

Nous certifions que notre activité ne fait pas partie de la liste d'exclusion précisée ci-dessus.

1.4. Lien de **Nom du candidat** avec le territoire parisien et/ou métropolitain

Intégrez ici tout élément vous semblant pertinent de présenter afin de détailler votre lien avec le territoire parisien et/ou métropolitain.

Rôle des sociétaires de la SCIC

=> Participer à la gouvernance de la SCIC, en participant aux décisions des assemblées générales et éventuellement, en prenant part à des échanges à l'échelle de son collège sur des questions propres à celui-ci. Chaque collège aura droit aussi à des sièges au sein du Conseil Coopératif de la SCIC qui veille au bon développement de la Coopérative Carbone.

=> Contribuer à vie de la Coopérative Carbone Paris-Métropole en s'investissant à ses côtés. Il sera proposé à chaque sociétaire de définir son niveau d'implication en se mobilisant sur des axes tels que :

- proposer des projets en lien avec le territoire où il est implanté ou son secteur d'activité ;
- participer au rayonnement des projets proposés par la Coopérative et à la recherche de financeurs ;
- apporter un soutien technique à la Coopérative ;
- participer à des groupes de travail thématiques (énergie, biodiversité en ville, etc.) ;
- participer à des commissions de travail portant sur la création de référentiels ou de méthodes (Label Bas Carbone, Label Local...).

2. Adéquation de **Nom du candidat aux valeurs de la Coopérative Carbone territoriale**

2.1. Intérêt et motivation à s'associer à la démarche de création d'une Coopérative Carbone territoriale

Détaillez ici tout élément pouvant appuyer votre intérêt et votre motivation à devenir associé de la Coopérative Carbone.

2.2. Participation à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone

Intégrez ici tout élément vous semblant pertinent de présenter afin de détailler l'engagement de votre structure dans une démarche d'atteinte de la neutralité carbone. (Bilan des émissions de gaz à effet de serre, engagements en matière de stratégie de décarbonation volontariste, etc.)

2.3. Engagement dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale

Intégrez ici tout élément vous semblant pertinent de présenter afin de détailler l'engagement de votre structure dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale. (Stratégie de réduction des déchets, stratégie de protection de la biodiversité, etc.)

3. Affectation de **Nom du candidat** à l'un des collèges de la Coopérative Carbone

Gouvernance de la Coopérative Carbone Paris-Métropole

Il est constitué au sein de la Coopérative Carbone six collèges. Un associé relève, selon sa qualité, de l'un des six collèges. Lors de son admission, un associé émet son souhait d'être affecté à un collège. La composition des collèges, la répartition des droits de vote aux Assemblées Générales est la suivante :

1. Collège « Collectivités territoriales associées » (15-20 %) : regroupe toute collectivité territoriale (ou groupement) impliquée dans la coopérative ou apportant leur soutien à la société.

2. Collège « Salariés, Producteurs de biens/services » (10 %) : regroupe les personnes ayant contracté un contrat de travail avec la coopérative, les personnes physiques ou morales, à titre professionnel ou privé, fournissant des biens ou des services à la société ou qui entretient ou pourra entretenir des relations commerciales ou développer une activité (notamment par la mise en place d'une convention de partenariat ou d'un contrat de prestations de services).

3. Collège « Usagers, clients et bénéficiaires » (10-15 %) : regroupe toute personne physique ou morale consommatrice des biens et/ou services de la société à titre gratuit ou onéreux.

4. Collège « Experts, Chercheurs, Associations et Bénévoles » (10 %) : Il s'agit des personnes physiques ou morales qui permettront d'apporter une rigueur scientifique et des connaissances en lien avec le développement de l'activité de la Coopérative pour assurer l'intégrité environnementale des projets et l'atteinte des ambitions environnementales et sociales de la Coopérative.

Deux derniers collèges constitueront la Coopérative Carbone :

5. Collège « Collectivités territoriales référentes » (30 %) : regroupe les collectivités territoriales de plus de deux millions d'habitants. À l'initiative de la Coopérative, les collectivités territoriales référentes ont pour rôle de veiller à l'éthique globale de la Coopérative et à la cohérence de son développement par rapport à la vision initiale du projet et aux orientations définies dans le préambule. Elles sont les garantes de sa pérennité. Ce collège sera composé des deux collectivités à l'initiative du projet : la *Ville de Paris* et la *Métropole du Grand Paris*.

6. Collège « Investisseurs » (20-25 %) : regroupe toute entité de droit privé ou établissement public qui souhaite prendre part aux ressources de la coopérative ou investir au sein de celle-ci. Ce collège a fait l'objet d'un précédent Appel à Manifestation d'Intérêt dont le règlement est disponible sur le site de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris.

Vous pouvez choisir le collège dans lequel vous souhaitez être affecté. Ce choix se fait en fonction de vos intérêts pour la Coopérative Carbone et de vos domaines de compétences. Vous devez choisir un seul des quatre collèges suivants.

Nous émettons le souhait d'être affecté au collège :

- Collectivités Territoriales associées
- Salariés, Producteurs de biens/services
- Usagers, clients et bénéficiaires
- Experts, Chercheurs, Associations et Bénévoles

4. Souscription de parts sociales de **Nom du candidat** au sein du capital de la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs

Tout candidat au sociétariat doit souscrire un nombre minimum de parts sociales déterminé par sa catégorie. Ce montant de parts sociales sera déterminé dans les statuts de la SCIC qui sont encore en cours de rédaction. Ils sont donnés ici à titre indicatif et pourraient être sujets à discussion :

Collectivités territoriales :

En-dessous de 200 000 habitants : 5 000 €

Au-dessus : 10 000 €

Investisseurs : 200 000 €

Porteurs de projets / partenaires : 1 000 €

Usagers : Entre 1 000 €, 10 000€ et 50 000€ en fonction de la taille de l'entreprise

Experts / Scientifiques :

Chercheurs à titre individuel et laboratoire public : 100 €

Structure/expertise privée : 1 000 €

Associations : 200 €

Bénévoles : 100 €

4.1 Montant de la contribution envisagée

Le montant de la contribution envisagée au capital de la SCIC est de [] €.

5. Participation de **Nom du candidat** au développement de la Coopérative Carbone

5.1. Expertises

Détaillez ici tout type d'expertise et de compétence que vous pourriez apporter à la Coopérative Carbone. (expertise technologique, identification de projets, relais d'information, retours d'expérience sur la compensation, etc.)

5.2. Participation à des groupes de travail

Détaillez ici votre volonté de participer à des commissions ou groupes de travail éventuels mis en place par la Coopérative Carbone pour développer son activité (développement de méthodologies pour le Label Bas Carbone, etc.).

6. Conditions et autorisations préalables nécessaires à l'engagement de **Nom du candidat**

Détaillez ici les prochaines étapes et enjeux calendaires pour valider votre engagement selon vos instances de décision internes.

Nous espérons vivement que vous retiendrez notre candidature afin de s'associer au processus de création du projet de Coopérative Carbone territoriale initié par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Nous sommes extrêmement motivés par ce projet emblématique, auquel nous sommes convaincus de pouvoir apporter une large contribution.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sincères salutations.

Signature du représentant légal

[Nom]

[Prénom]

[Fonction]